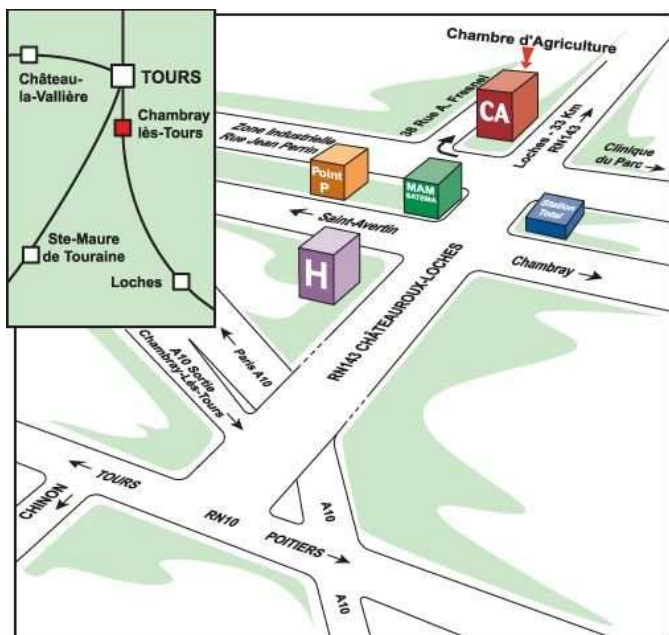


ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU G.D.S. 37
À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Plan d'accès à la Chambre d'Agriculture



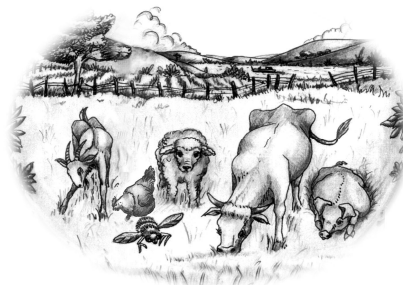
INVITATION
aux assemblées générales
ordinaire et extraordinaire
de la coopérative

GROUPEMENT
de DÉFENSE SANITAIRE
d'INDRE-et-LOIRE

Mercredi 22 février 2012 à 9 h 30
à la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire

Pour arriver à la Chambre d'Agriculture :

- à Tours, prendre la direction de TOURS SUD-CHÂTELLERAULT-POITIERS-BORDEAUX, soit par la RN 10, soit par l'A 10,
- si vous prenez l'A 10, sortir à CHAMBRAY-LES TOURS et prendre la direction LOCHES - CHÂTEAUROUX.



sur le thème

**« Anciennes » et « Nouvelles »
maladies
TUBERCULOSE
BESNOITIOSE
Vigilance en élevage**

en partenariat avec



GDS 37

16/01/2012

Société Coopérative Agricole
à capital variable

38, rue A. Fresnel BP 139

37171 CHAMBRAY LES TOURS CEDEX

N° Agrément : 37 769 RCS TOURS 449 592 872

Nous vous prions de bien vouloir assister aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendront le 10 février 2012 à 8 heures au siège social. Si le quorum n'est pas atteint, ces Assemblées se tiendront le

Mercredi 22 février 2012 à 10 h

à la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire

à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

* Assemblée ordinaire :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 11 mars 2011.
2. Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.
4. Approbation des conventions réglementées.
5. Quitus aux administrateurs.
6. Constatation des variations du capital social.
7. Affectation du résultat.
8. Renouvellement des mandats des administrateurs sortants*.
9. Allocation globale des indemnités du Conseil d'Administration.
10. Pouvoirs pour accomplir les formalités.

* Assemblée extraordinaire :

1. Complément à l'objet « services ».
2. Pouvoirs pour accomplir les formalités.

Pour les associés coopérateurs qui ne pourraient assister personnellement à ces Assemblées, nous leur demandons de bien vouloir utiliser la formule de vote par procuration ci-jointe.

Le Président
Michel PAGEARD

* Les éleveurs qui souhaitent se présenter au mandat d'administrateur doivent adresser leur candidature par lettre recommandée avec accusé de réception, 10 jours avant les Assemblées Générales, au Groupement de Défense Sanitaire.

P.J. : Pouvoir ci-joint pour les associés coopérateurs

Nous vous informons qu'il vous est possible de prendre connaissance au siège social, 15 jours avant la date des Assemblées, des documents prévus à l'article 35 des statuts.

MERCREDI 22 FÉVRIER 2012

9h30 : Accueil des adhérents

- * Stand GDS « collecte des déchets de soins en élevage ».



10h00 : Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de la coopérative GDS 37

- * AG statutaires : ordres du jour ci-contre.
- * Bilan d'activité.
- * Actualité sanitaire.

11h30 :

- * Tuberculose : « une maladie ancienne » qui fait reparler d'elle

avec l'intervention de Stéphane RATAY
Directeur du GDS Côte d'Or

- * Besnoitiose : un nouveau risque à surveiller

avec l'intervention de Laure MALHERBE-DULUC
Vétérinaire du GDS Indre-et-Loire

13h30 : repas

Inscription impérative avant le mercredi 15 février 2012 à l'aide du coupon-réponse ci-joint.